

Sekundarschule

À la «Sekundarschule» les élèves ayant des connaissances et aptitudes diverses peuvent apprendre ensemble plus longtemps. La «Sekundarschule» prépare les élèves aussi bien à une formation professionnelle qu'à un passage au second cycle du lycée d'une durée de trois ans. Dès le début l'enseignement présente des standards dignes du «Gymnasium» et comprend les classes 5 à 10. La «Sekundarschule» entretient une collaboration obligatoire avec au moins un second cycle de lycée.

Förderschule

Les élèves qui en raison d'handicaps ou de difficultés d'apprentissage ont besoin d'un soutien pédagogique spécialisé peuvent sur demande de leurs parents fréquenter des «Förderchulen» (écoles de soutien).

- ▶ Apprendre
- ▶ langage
- ▶ développement émotionnel et social
- ▶ voir
- ▶ écouter et communiquer
- ▶ développement intellectuel
- ▶ développement physique et moteur.

Sekundarstufe II

La «Sekundarstufe II» (cycle secondaire II) permet de prolonger le travail de formation et d'enseignement du cycle secondaire I et de l'élargir. Il est composé d'une filière d'enseignement général (gymnasiale Oberstufe) et d'une filière professionnelle (Berufskolleg).

Gymnasiale Oberstufe

Dans une «Gymnasiale Oberstufe» (second cycle du lycée d'une durée de trois ans) les élèves poursuivent leur enseignement général. En Rhénanie du Nord-Westphalie on peut fréquenter le second cycle du lycée dans un lycée, une «Gesamtschule» ou un «berufliches Gymnasium» (lycée professionnel).

À la fin de ce second cycle du lycée on obtient une «Allgemeine Hochschulreife» (équivalent du bac français) en réussissant l'«Abitur». Il est également possible d'obtenir une «Allgemeine Hochschulreife» dans un lycée professionnel en liaison avec un diplôme professionnel. Avec l'«Abitur» on peut s'inscrire comme étudiant/étudiante dans des «Fachhochschulen» (écoles supérieures) et universités.

Berufskolleg

Au «Berufskolleg» les élèves peuvent suivre des formations professionnelles qui leur offrent

- ▶ une orientation professionnelle
- ▶ une préparation à un métier ou à des études
- ▶ un diplôme professionnel ou
- ▶ une formation professionnelle continue.

Parallèlement il est possible dans toutes les filières du «Berufskolleg» d'acquérir ou de rattraper des diplômes d'enseignement général allant jusqu'à l'«Abitur».

Pour de plus amples informations

Pour de plus amples informations veuillez-vous adresser aux écoles, aux inspections académiques et aux «Bezirksregierungen» et consulter le site Internet: www.schulministerium.nrw.de

Vous trouverez la personne à contacter dans votre commune au: www.kommunale-integrationszentren-nrw.de



Mentions légales

Publication du Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen
Völklinger Straße 49 • 40221 Düsseldorf
Telefon +49-211-5867-40 • Telefax +49-211-5867-3220
poststelle@msw.nrw.de • www.schulministerium.nrw.de
Photo: Picture-Factory, Fotolia.com
MSW 1/2015

Imprimé sur papier recyclé à 100%

Le système scolaire en Rhénanie du Nord-Westphalie expliqué simplement

